



Compte Instagram

Par Trospek

Bonsoir,

Je me suis récemment trouvé un nouveau passe-temps. Je me suis amusé à chercher des sortes de failles dans le règlement intérieur de mon lycée, par exemple, les appareils connectés ne sont pas autorisés, mais j'ai découvert qu'on peut tout de même utiliser un baladeur MP3, car ce n'est pas un objet connecté. Des petites astuces comme ça. J'ai eu l'idée de créer un compte instagram qui recense toutes ces idées. Le compte est en train de prendre en popularité, et c'est là que je me suis posé une question : Est-ce que ce que je fais est légal ?

Je n'utilise pas le logo du lycée en photo de profil, mais le nom de l'établissement est comporté dans le nom d'utilisateur. Je précise aussi que c'est un compte parodique, bien que les failles soient 100% réelles.

Si le lycée tombe dessus, est-ce que je risque quelque chose ?

Merci pour votre lecture

Par Isadore

Bonjour,

Si vous vous contentez de lister les "failles" du règlement, ce n'est pas interdit. En revanche faites attention à ne pas pousser vos camarades à faire n'importe quoi, un MP3 peut être un objet connecté, sans compter que la définition varie (objet capable de se connecter directement à Internet, ou objet capable de communiquer des informations diverses à un autre objet).

Donc si vous racontez des salades et êtes la cause d'infractions au règlement, vous pourrez bien sûr être sanctionné.

Par ailleurs n'oubliez pas qu'au-delà du règlement intérieur, il y a la loi, et donc que quelque chose qui n'est pas interdit dans le règlement peut l'être par celle que nul n'est censé ignorer.

Et enfin en ce qui concerne les cours, le professeur a une grande latitude pour discipliner les élèves et interdire certains comportements.

Par Trospek

Je prends note, merci pour ces informations !

J'ai précisé que ce compte est parodique et que je n'encourage personne à reproduire ce que je dis autorisé. Est-ce que cela suffit ?

Par Isadore

Bonjour,

Ce que vous faites n'est pas de la parodie. De la parodie consisterait par exemple à réécrire le règlement intérieur sous forme burlesque.

Quant à écrire que vous n'encouragez personne à le faire, ce n'est pas suffisant si le reste du contenu démontre le contraire.

Écrivez plutôt que le contenu a été créé à des fins humoristiques, et que vous ne vérifiez pas si les informations publiées sont exactes. Et que toute personne qui prend au sérieux ce que vous écrivez risque d'enfreindre le règlement.

Par Trospek

Merci beaucoup pour votre aide !
Je viens d'apporter les modifications que vous m'avez conseillé.